

N° 5470**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2003**

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES
ET DU CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

(9.5.2005)

La Commission se compose de: M. Henri GRETHEN, Président; MM. Michel WOLTER et Alex BODRY, Vice-Présidents; MM. François BAUSCH, John CASTEGNARO, Lucien CLEMENT, Ben FAYOT, Mme Colette FLESCH, MM. Norbert HAUPERT, Robert MEHLEN et Laurent MOSAR, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 155 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2003

Les comptes annuels 2003 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ qui comprend le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2003 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2003 pour l'exercice 2004.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2003, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.394,68 € voire de 2.478,94 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit

au remboursement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.394,68 € par groupe voire de 2.478,94 € par sensibilité politique et de 495,79 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2003 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2003

	<i>au 31.12.2003/€</i>	<i>au 31.12.2002/€</i>
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	0	314.121,55
– avoirs en banques et encaisse	7.480.105,61	5.319.082,68
<i>Comptes de régularisation actif</i>	905.704,41	936.191,40
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
Total de l'actif	8.385.810,02	6.569.395,63
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	5.235.851,60	2.557.217,76
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	1.144.222,96	1.200.292,22
– dépôt de garantie – PC	0	10.411,53
– frais de photocopieurs à payer	4.367,51	9.182,76
– frais mobilier de bureau à payer	20.611,97	49.154,12
– frais de publication à payer	0	14.924,70
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	1.931.177,28	2.678.633,84
Total du passif	8.385.810,02	6.569.395,63

Au 31 décembre 2003 la Chambre des Députés a contracté des engagements financiers envers des sociétés de leasing pour un montant de 601.533,35 € (2002: 1.475.457,97 €).

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2003

	<i>au 31.12.2003/€</i>	<i>au 31.12.2002/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	25.616.520,00	24.137.562,00
± crédits suppl. inscrits au budget 2003 pour 2002 (accord salarial voté en juillet 2002)		0,00
Intérêts créditeurs	160.735,33	455.747,82
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	465,78
Produits exceptionnels	17.064,25	322.343,91
Total des revenus	25.794.319,58	24.916.119,51
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(23.832.848,59)	(22.223.296,68)
Charges exceptionnelles	(30.293,71)	(14.188,99)
Total des charges	(23.863.142,30)	(22.237.485,67)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	1.931.177,28	2.678.633,84

*

III. – GENERALITES

Les propositions budgétaires **initiales** de la Chambre des Députés pour l'exercice 2003 ont été arrêtées par le Bureau comme suit:

budget des recettes	250.000,00
réserve	800.000,00
budget des dépenses	26.166.520,00
dotation budgétaire demandée	25.116.520,00
restants d'exercices antérieurs	312.676,00

Lors de l'établissement du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2003, le Gouvernement a tenu compte des amendements introduits par la Chambre des Députés. En conséquence, le budget des dépenses de la Chambre des Députés pour l'exercice 2003 se présente comme suit:

budget des recettes	250.000,00
réserve	800.000,00
budget des dépenses	<u>26.666.520,00</u>
dotation budgétaire définitive	<u>25.616.520,00</u>
restants d'exercices antérieurs	312.676,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2003 définitif</i>
A: Députés	9.193.350,00
B: Institutions parlementaires internationales	846.400,00
C: Groupes politiques	1.768.800,00
D: Personnel	4.240.420,00
E: Administration	8.393.150,00
F: Compte rendu	2.224.400,00
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0,00
Total	26.666.520,00

En vertu de la loi du 20 décembre 2002 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003, un crédit global de 25.616.520,00 € a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2003.

Un crédit supplémentaire de 312.676,00 € a été mis à la disposition de la Chambre des Députés en vertu de la loi du 20 décembre 2002 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour 2003, pour couvrir les dépenses supplémentaires en raison de la loi du 22 juillet 2002 sur l'accord salarial de la fonction publique.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2002, 2003 ET 2004

Comparaison des frais des exercices 2002 et 2003 et du budget 2004

en euros

<i>Section</i>	<i>Frais 2002</i>	<i>Frais 2003</i>	<i>Budget 2004</i>
A: Députés	8.515.352,51	8.872.568,92	9.933.900,00
B: Institutions parlementaires internationales	571.258,46	563.194,39	725.100,00
C: Groupes politiques	1.799.844,53	1.775.666,27	1.956.550,00
D: Personnel	3.632.211,99	3.800.735,62	4.506.250,00
E: Administration	6.401.117,23	7.607.665,76	8.930.600,00
F: Compte rendu	1.317.700,95	1.243.311,34	1.236.950,00
G: Transfert de revenus	0	0	0
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0	0	1.735.350,00
Total	22.237.485,67	23.863.142,30	27.289.350,00

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2003 se chiffrent à 23,8 millions €, soit une augmentation de 7,31% (1.625.656,63 € de plus) par rapport à l'exercice précédent.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2003 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

En outre, les frais de la section „Députés“ et „Personnel“ ont augmenté suite au vote de la loi du 22 juillet 2002 sur l'accord salarial dans la fonction publique.

En ce qui concerne l'augmentation des dépenses de la section „Administration“, il y a lieu de noter l'acquisition de 130 nouveaux PC, 60 nouvelles imprimantes et 60 nouveaux écrans, financée par contrat leasing (12 loyers au montant total de 694.587,80 € TTC), le contrat de maintenance KM

(717.891,12 €), le renforcement du système de sécurité informatique ainsi que différentes acquisitions de matériel informatique et de logiciels.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2003.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2003

<i>Section</i>	<i>Budget 2003</i>	<i>Frais 2003</i>
A: Députés	9.193.350,00	8.872.568,92
B: Institutions parlementaires internationales	846.400,00	563.194,39
C: Groupes politiques	1.768.800,00	1.775.666,27
D: Personnel	4.240.420,00	3.800.735,62
E: Administration	8.393.150,00	7.607.665,76
F: Compte rendu	2.224.400,00	1.243.311,34
G: Transferts de revenus	0,00	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0,00	0,00
Total	26.666.520,00	23.863.142,30

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.803.377,70 € par rapport au budget adopté (soit – 10,52%).

Le relevé des dépenses de l'exercice 2003 comparées à celles de 2002 figure ci-dessous.

Tableau des frais des exercices 2003 et 2002 en €

	<i>Frais 2003</i>	<i>Frais 2002</i>
	<i>NI 611,98</i>	<i>NI 599,45</i>
A) Députés	8.872.568,92	8.515.352,51
11.000 Indemnités parlementaires	5.325.086,15	5.109.776,88
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	68.709,51	48.242,19
11.300 Assurances	56.560,34	59.320,89
12.010 Frais de route et de séjour	111.024,80	108.791,80
12.300 Indemnités des présidents	217.604,36	209.740,61
12.301 Indemnités de secrétariat	1.846.972,81	1.802.813,33
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,24
34.091 Congé politique	1.221.640,31	1.169.105,88
00.500 Frais d'exercices antérieurs	21.103,40	3.693,69
B) Institutions parlementaires internationales	563.194,39	571.258,46
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	343.184,21	306.145,71
12.013 Participation congrès politiques	9.675,19	12.795,78
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	10.904,57	37.477,21
12.302 Relations parl. internat. / Visites à Luxembourg	57.499,89	76.640,27
35.060 Contribution au budget des assemblées	136.113,21	138.130,44
00.500 Frais d'exercices antérieurs	5.817,32	69,05
C) Groupes politiques	1.775.666,27	1.799.844,53
33.000 Crédits de fonctionnement	1.516.898,07	1.486.012,73
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	258.000,00	258.000,00
33.002 Crédits: achat de services informatiques/achat mobilier(2003)	0,00	55.831,80

33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	768,20	0,00
D) Personnel	3.800.735,62	3.632.211,99
11.001 Traitements des fonctionnaires	3.400.364,33	3.281.123,94
11.010 Indemnités des employés (permanents)	363.381,28	327.171,66
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	2.847,59	2.132,15
11.030 Salaires des ouvriers	10.211,75	9.026,33
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	10.032,48	6.077,10
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.006,39	851,81
12.250 Frais d'habillement	11.882,30	4.601,35
00.500 Frais d'exercices antérieurs	1.009,50	1.227,65
E) Administration	7.607.665,76	6.401.117,23
12.000 Frais pour services de tiers	21.211,91	21.534,49
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	90.502,62	35.345,89
12.040 Frais de bureau	171.367,16	168.864,72
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	164.774,51	161.868,39
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	37.483,72	34.796,52
12.070 Location et entretien des équipements informat.	2.039.797,46	741.016,51
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	527.179,72	464.086,15
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	122.372,48	113.913,35
12.120 Frais d'experts et d'études	74.234,24	15.857,32
12.130 Frais de publication	5.520,00	14.924,70
12.140 Frais de publicité et d'information	0,00	8.556,00
12.170 Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	164.702,24	99.578,41
12.210 Buvette	44.679,68	37.329,92
12.303 Frais de représentation	46.764,09	41.631,84
12.304 Système d'archivage électronique	2.431.581,82	2.681.360,12
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	626.192,48	639.751,38
12.307 Expédition électronique	48.302,55	450.070,22
12.308 Site Internet	218.077,54	202.822,28
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	18.785,69	1.193,70
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	142.030,13	332.917,02
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	369.904,39	69.419,15
74.060 Acquisition de logiciels	190.424,82	7.679,96
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	5.974,50	10.667,93
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	44.206,72	38.859,90
00.500 Frais d'exercices antérieurs	1.595,29	7.071,36
F) Compte rendu	1.243.311,34	1.317.700,95
12.051 Frais de distribution du compte rendu	1.685,67	198.194,11
12.131 Frais de publication du compte rendu	1.230.557,04	1.114.949,19

00.500 Frais d'exercices antérieurs	11.068,63	4.557,65
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	0,00
TOTAL DES FRAIS	23.863.142,30	22.237.485,67

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2003 en €

Section A: DEPUTES

8.872.568,92 €

En vertu de la loi du 22 juillet 2002 sur l'accord salarial dans la fonction publique, de l'augmentation du nombre indice ainsi que de l'augmentation du nombre des jetons de présence, les dépenses de la section „Députés“ font ressortir une hausse de 357.216,41 € par rapport à l'exercice 2002. Les détails y afférents se trouvent dans les articles budgétaires concernés.

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Pour les éléments pensionnables la valeur du point indiciaire est fixée à 13,4423718 – NI 605,61 de janvier à juillet 2003 et à 13,7784256 – NI 620,75 à partir du 1er août 2003 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 12,7286100 – NI 605,61 au 1er janvier 2003 à 13,0468200 – NI 620,75 à partir du 1er août 2003.

- | | |
|--|----------------|
| 1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) | 5.325.086,15 € |
|--|----------------|
- Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.
- L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. Par rapport à 2002, la valeur du point indiciaire applicable aux éléments pensionnables et non-pensionnables a été relevée de 1,6%. Le nombre indice est passé de 605,61 en janvier 2003 à 620,75 en août 2003.
- Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100. Le montant total de 671.505,84 € a été payé à 60 députés en 2003.
- L'augmentation des dépenses résultant de l'application de ces nouvelles dispositions est de l'ordre de 215.309,27 €.
- | | |
|--|-------------|
| 2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) | 68.709,51 € |
|--|-------------|
- En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 18 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension.
- | | |
|-----------------------------|-------------|
| 3) Assurances (art. 11.300) | 56.560,34 € |
|-----------------------------|-------------|
- Ce montant comporte la prime annuelle (18.679,57 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (5.852,10 €).
- Ce poste comprend également un montant global de 32.028,67 € pour le remboursement de la prime casco au député ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour sa voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.
- | | |
|--|--------------|
| 4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) | 111.024,80 € |
|--|--------------|
- Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2003, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 79 (53+26) reprises et a tenu 489 (376 + 113) réunions de commissions.

L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,37 € par kilomètre.

- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 217.604,36 €
Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (50.214,36 €) et aux présidents des cinq groupes politiques (167.390,00 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 1.846.972,81 €
Le point 9) de l'article 126 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2003 à 2.545,72 € et à partir du 1er août 2003 à 2.609,36 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 3.867,24 €
Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.221.640,31 €
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (228.158,99 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 26 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (993.481,32 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.140, 11.300, 12.010) 21.103,40 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 563.194,39 €

Il faut noter que dans l'ensemble, les frais enregistrés pendant l'exercice 2003 à la section „Institutions parlementaires internationales“ sont inférieurs à ceux de 2002 de l'ordre de 8.064,07 €.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 343.184,21 €
Les frais inscrits sous cet article et se rapportant aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales ont augmenté de 37.038,50 €. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion et du nombre de réunions.
- Conseil de l'Europe 64.446,63 €
Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu e.a. à Athènes, Florence, Berlin, Paris, Andorre, Budapest, Chisinau (Moldavie), Kiev (Ukraine) et à New York.
- UEO 26.514,68 €
L'Assemblée de l'UEO a tenu la 49e session ordinaire (1ère partie) à Strasbourg tandis que la 2e partie de la 49e session a eu lieu à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres, entre autres des réunions du comité des présidents à Bruxelles et à Paris. En outre, la Chambre des Députés a été représentée à la conférence sur les „Nouveaux scénarios pour une sécurité et une défense communes en Europe“ à Baveno, à l'Assemblée de l'UEO – „Programme UEO – V159 – INTELSAT 907“ à Kourou (Guyane) et à la 49e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Orlando (Floride).
- APO 43.400,96 €
La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Prague (République Tchèque), les réunions de la commission permanente ont eu lieu à Paris tandis que la session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Orlando (Floride). Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé à différentes réunions de commissions à Bruxelles, au tour annuel en Italie, à une visite conjointe de la commission des sciences et de la commission politique à

St Pétersbourg ainsi qu'à une visite de la sous-commission sur la gouvernance démocratique de l'APO à Tallin (Estonie) et à Riga (Lettonie).

– CPI 5.724,58 €

Les séances plénières du CPI se sont déroulées à Kirkel et à Metz. La réunion du Greffe a eu lieu à Metz. Le comité permanent s'est réuni à Sarrebruck. Des réunions de commissions ont eu lieu à Metz.

– OSCE 23.215,48 €

La Commission permanente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE s'est réunie à Vienne tandis que l'Assemblée parlementaire a siégé en session annuelle à Rotterdam. La Chambre des Députés a été représentée au Forum méditerranéen de la Commission permanente à Rome.

– UIP 40.765,60 €

L'Union interparlementaire a tenu sa 108e conférence à Santiago du Chili tandis que la 109e assemblée de l'UIP et les réunions connexes ont eu lieu à Genève.

– APF 25.338,58 €

Une délégation de la Chambre des Députés a participé à la XVIIème session de l'Assemblée régionale Europe à Delémont/Jura, à la réunion du Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à Strasbourg, à la session ordinaire 2003 de l'APF à Niamey (Niger) et à la Conférence des Présidents de la Région Europe de l'APF à Jersey. Le Secrétaire général de la Chambre des Députés a participé à une réunion de l'Assemblée générale de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements Francophones à Paris.

– Relations européennes 70.436,17 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la XXIXe et à la XXXe conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du parlement européen) à Rome et Athènes, à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Athènes, à la Conférence des Présidents des Commissions des Affaires étrangères des Parlements des Etats membres de l'UE, du Parlement européen et des pays candidats à Athènes, au Hearing sur le budget de l'UE 2004 à Bruxelles et au 4e séminaire des ombudsmen nationaux des pays membres de l'UE à Athènes.

Les membres du Parlement luxembourgeois ont participé aux multiples réunions et groupes de travail sur la Convention sur l'Avenir de l'Europe à Bruxelles.

– Divers 43.341,53 €

En 2003, une délégation luxembourgeoise a été en visite officielle à Moscou et la Chambre des Députés a été représentée au „International Symposium on Cannabis“ à Stockholm, au „3e Forum Mondial de l'Eau“ à Kyoto/Japon, à la 91e session de la „Conférence Internationale du Travail“ à Genève ainsi qu'aux „Panneuropa-Tage“ à Hildesheim.

2) Participation à des congrès politiques (12.013) 9.675,19 €

Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.

3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 10.904,57 €

Il s'agit principalement des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme par exemple des réunions de commissions du Conseil Benelux.

– Conseil de l'Europe	450,54 €
– UEO	22,90 €
– APO	0,00 €
– Conseil parlementaire interrégional	753,70 €
– OSCE	0,00 €
– UIP	0,00 €

– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	9.434,32 €	
– Relations européennes	0,00 €	
– Divers	243,11 €	
4) Relations internationales / Visites à Luxembourg (art. 12.302)		57.499,89 €
– Visites de délégations parlementaires étrangères	40.886,72 €	
– Visites officielles à Luxembourg	3.171,69 €	
– Divers	13.441,48 €	
Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: du Grand Khoural d'Etat de Mongolie, du Parlement letton, de la République Islamique d'Iran, de la République française, de la République slovaque, du Conseil des Etats de la Confédération Suisse, de la Roumanie, de l'Assemblée Populaire nationale de Chine, de la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, de Finlande, de la République tchèque, de la Chambre des Représentants du Royaume de Thaïlande).		
5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060)		136.113,21 €
Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:		
– APO	2.395,00 €	
– Conseil Benelux	86.528,25 €	
– CPI	6.700,00 €	
– UIP	18.679,76 €	
– APF	9.136,20 €	
– OSCE	12.214,00 €	
– Institut de Démocratie	460,00 €	
– Restants d'exercices antérieurs	5.817,32 €	
(12.011, 12.302)		

Section C: GROUPES POLITIQUES

1.775.666,27 €

En exécution de l'article 15 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000)		1.516.898,07 €
Groupe politique CSV	440.916,96 €	
Groupe politique DP	355.766,90 €	
Groupe politique LSAP	322.028,49 €	
Groupe politique ADR	208.573,48 €	
Groupe politique Déi Gréng	170.651,03 €	
Sensibilité politique Déi Lénk	18.961,21 €	

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.098,67 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 12.394,68 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001)		258.000,00 €
Groupe politique CSV	49.600,00 €	
Groupe politique DP	49.600,00 €	
Groupe politique LSAP	49.600,00 €	
Groupe politique ADR	49.600,00 €	

Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €
Sensibilité politique Déi Lénk	10.000,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés en date du 22 novembre 2001, il est remboursé à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées – les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques.

3) Crédits: Achat de mobilier de bureau (art. 33.002)		0,00 €
Groupe politique CSV	0,00 €	
Groupe politique DP	0,00 €	
Groupe politique LSAP	0,00 €	
Groupe politique ADR	0,00 €	
Groupe politique Déi Gréng	0,00 €	
Sensibilité politique Déi Lénk	0,00 €	

En date du 30 mai 2001, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé de rembourser – par législature – aux groupes politiques un crédit de base de 12.394,68 € et un crédit de 495,79 € par député pour l'achat de mobilier meublant. Chaque sensibilité politique a droit à un crédit de base de 2.478,94 € et à 495,79 € par député. Les crédits qui n'ont pas été utilisés ont été provisionnés sur le compte bilan – 041000 „Acquisition mobilier“.

4) Crédits: Acquisition de photocopieurs (art. 33.003)		0,00 €
Groupe politique CSV	0,00 €	
Groupe politique DP	0,00 €	
Groupe politique LSAP	0,00 €	
Groupe politique ADR	0,00 €	
Groupe politique Déi Gréng	0,00 €	
Sensibilité politique Déi Lénk	0,00 €	

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés, suite à une proposition du groupe de travail informatique, il est remboursé aux groupes politiques un montant maximum de 12.394,68 € et à la sensibilité politique un montant maximum de 2.478,94 € – par législature – pour l'acquisition d'un photocopieur. Les crédits qui n'ont pas été utilisés ont été provisionnés sur le compte bilan – 042000 „Acquisition d'un photocopieur“.

5) Restants d'exercices antérieurs (00.500) (art. 33.002)		768,20 €
--	--	----------

Section D: PERSONNEL 3.800.735,62 €

Suite à l'application des dispositions de la loi du 22 juillet 2002 et à l'engagement de personnel supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté de 168.523,63 € par rapport à l'exercice 2002.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001)	3.400.364,33 €
---	----------------

Le cadre des effectifs (51 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 11 emplois dans la carrière supérieure, 27 dans la carrière moyenne et 10 dans la carrière inférieure.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2003 par rapport à celles de 2002 résulte:

- du relèvement suite à l'accord salarial de 1,6% de la valeur du point indiciaire au 1er janvier 2003 pour les éléments pensionnables c.-à-d. de 13,2307112 € à 13,4423718 (605,61) respectivement 13,7784256 € (620,75); la valeur du point pour les éléments non pensionnables, ayant

	subi la même hausse, est passée de 12,5282036 € à 12,7286100 € (605,61) respectivement 13,0468200 € (320,75);	
	– de l'évolution du nombre indice moyen de 605,61 à 620,75;	
	– de l'octroi de 13 promotions, d'une promotion au grade de secrétaire général adjoint, de l'échéance de 28 biennales/annales et de 3 allongements;	
	– du recrutement de 6 nouveaux fonctionnaires (4 carrière supérieure et 2 carrière moyenne).	
2)	Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010)	363.381,28 €
	Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à deux employées-secrétaires travaillant à la rédaction du compte rendu, à un employé universitaire du service relations publiques et à un informaticien.	
3)	Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020)	2.847,59 €
	Il s'agit des indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires.	
4)	Salaires des ouvriers (art. 11.030)	10.211,75 €
	Indemnités payées à la buffetière pour heures de travail prestées et les cotisations pour charges sociales patronales.	
5)	Frais de route et de séjour (art. 12.012)	10.032,48 €
	Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.	
6)	Remboursement d'assurances autres que RC auto	1.006,39 €
7)	Frais d'habillement (art. 12.250)	11.882,30 €
	Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.	
8)	Frais d'exercices antérieurs (art. 11.001)	1.009,50 €
	Section E: ADMINISTRATION	7.607.665,76 €
1)	Indemnités pour services de tiers	21.211,91 €
2)	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	90.502,62 €
	Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 28 novembre 2002, le crédit de 49.000 €, prévu pour la location de voitures, est réparti proportionnellement à la représentation des groupes politiques au sein de la Chambre des Députés. Ce crédit permet aux groupes politiques de recourir soit au leasing d'une voiture, soit de louer, le cas échéant, une voiture avec ou sans chauffeur dans la limite budgétaire leur impartie.	
3)	Frais de bureau (art. 12.040)	171.367,16 €
	Ce poste regroupe les dépenses concernant:	
	– la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopier:	27.843,29 €
	– la location et l'entretien de 9 photocopieurs:	43.602,95 €
	– la location et l'entretien des autres machines de bureau:	242,24 €
	– les consommables bureautiques:	32.735,37 €
	– les frais d'impression et de reliure:	32.838,15 €
	– les frais de bibliothèque et de documentation:	29.831,75 €
	– les frais de gestion des comptes bancaires:	589,79 €
	– les frais administratifs divers:	3.683,62 €

- 4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050) 164.774,51 €
 Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.
 En détail, ce poste de dépenses comprend:
- Frais postaux (34.340,79 €) – frais d'affranchissement;
 - Frais téléphoniques (5.894,12 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;
 - Frais télex et télécopie (534,97 €) – frais des télécopieurs;
 - Voies louées et lignes ISDN (122.791,67 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;
 - Divers (1.212,96 €) – concerne les décomptes annuels pour le service des télégrammes, la prise à domicile ainsi que les frais d'installation et de déplacement de lignes téléphoniques.
- 5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 37.483,72 €
 Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).
- 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 2.039.797,46 €
 Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:
- douze loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 25.684,11 €
 - douze loyers mensuels pour le leasing sur 36 mois d'un équipement hard- et software: 179.335,92 €
 - douze loyers mensuels pour le leasing sur 18 mois pour 130 nouveaux PC, 60 imprimantes et 60 écrans ainsi que les intérêts de préfinancement: 697.075,29 €
 - frais de maintenance „Omnium-Service“ pour matériels et logiciels informatiques: 184.516,11 €
 - frais annuels relatifs au contrat de maintenance „logiciels et matériels informatiques concernant l'archivage et la recherche documentaire“: 717.891,12 €
 - contrat de mise à jour du programme de comptabilité: 684,19 €
 - maintenance application salaires et abonnement aux mises à jour: 729,24 €
 - contrat de maintenance hardware: 30.175,46 €
 - contrat de maintenance mopieur HP320: 19.955,43 €
 - deux contrats de maintenance divers: hardware et software: 48.131,83 €
 - 6 contrats de service après vente: 1.027,89 €
 - contrat de maintenance serveur: 1.838,75 €
 - contrat de maintenance upgrade librairie et rack IBM model T42: 3.370,65 €
 - contrat de maintenance sur Site Z840 et B9D6720: 711,35 €
 - extension de garantie pour serveurs et contrat de maintenance sur matériel: 8.252,62 €
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 920,36 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 23.501,05 €
 - divers, e. a. frais de première installation de 130 nouveaux PC: 95.996,09 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 527.179,72 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (225.156,20 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
 - les factures (52.973,21€) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau

- réparations et entretien (5.398,01 €)
 - assurances – bâtiments (5.265,31 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance des locaux hébergeant les équipements informatiques (233.840,77 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.394,30 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (2.151,92 €)
- 8) Loyers immeubles / Charges locatives accessoires (art. 12.101) 122.372,48 €
 Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St Esprit et Rocade – 93.472,72 €
 - charges locatives accessoires (immeubles rue du Curé, rue du Rost, rue Notre-Dame et rue de l'Eau) 26.811,56 €
 - divers – 2.088,20 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 74.234,24 €
 Ce poste couvre les honoraires (4.144,00 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de 2003 ainsi que:
- les honoraires pour un avis relatif à la saisie-arrêt spéciale: 1.017,12 €
 - les honoraires et frais de déplacement payés aux experts dans le cadre du débat d'orientation concernant la réglementation de certaines formes de médecines complémentaires ou non conventionnelles: 3.300,00 €
 - prestation de service „P-TELEM“ dans le cadre d'une étude comparative des offres relatives à la maintenance à distance des serveurs de la Chambre des Députés: 4.202,24 €
 - honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2002 de la Cour des Comptes: 3.360,00 €
 - les honoraires payés dans le cadre d'une étude „Définition du cadre de documentation des procédures du Greffe de la Chambre des Députés“: 55.944,00 €
 - les frais pour la mise à disposition d'interprètes: 2.266,88 €
- 10) Frais de publication (12.130) 5.520,00 €
 – Location de matériel de tournage caméra DVC-PRO et prestation caméraman pour le tournage du film CHD
- 11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140) 0 €
- 12) Acquisition et entretien / équipements spéciaux (art. 12.170) 164.702,24 €
 – Frais de fonctionnement buvette: 6.339,06 €
 – Frais d'entretien, de dépannage des équipements de sonorisation: 2.531,87 €
 – Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 155.540,51 €
 – Divers: 290,80 €
- 13) Buvette (art. 12.210) 44.679,68 €
 Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations.
- 14) Frais de représentation (art. 12.303) 46.764,09 €
 Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés.
- 15) Système d'archivage électronique (art. 12.304) 2.431.581,82 €
 En 2003, l'extension et la mise à jour du système d'archivage et de recherche documentaire a nécessité les engagements suivants:

- réalisation du projet informatique „knowledge management“, réalisation répartie sur 3 exercices dont les frais pour 2003 s'élèvent à: 2.431.581,82 €.
Le but du projet „Knowledge management“ est double:
 - regrouper tous les programmes existants (mail, courrier électronique, archivage électronique) et garantir leur accès par une entrée unique,
 - offrir aux députés, aux groupes politiques et au greffe un outil de recherche performant permettant de lancer des recherches globales et simplifiées dans un grand nombre de bases de données internes et externes à la Chambre.
- 16) Achats de biens et de services (art. 12.305) 626.192,48 €
- Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques (depuis le 4 décembre 2001):
- la plateforme de diffusion numérique, la sécurisation de la ligne analogique entre la Chambre et le fournisseur ainsi que la liaison de contribution entre le fournisseur et la société de satellites située à Betzdorf, l'équipement de réception numérique afin de pouvoir injecter les programmes de la chaîne parlementaire dans les réseaux des cablo-opérateurs au Luxembourg, la distribution du programme Chamber TV;
 - la mise à disposition d'un ingénieur polyvalent audio-vidéo lors des retransmissions des séances publiques.
- Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 502.456,19 €
- Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 123.736,29 €
- 17) Expédition électronique (art. 12.307) 48.302,55 €
- L'expédition électronique permet au service d'expédition d'envoyer l'ensemble du courrier de manière électronique aux députés, aux fonctionnaires du greffe et aux groupes politiques. Le courrier peut être visualisé sur écran ou imprimé en local. De ce fait, l'expédition électronique deviendra l'intermédiaire indispensable entre l'utilisateur et la Chambre des Députés.
- Les frais concernent:
- les contrats de location et d'entretien pour trois imprimantes „mopieur“: 48.302,55 €
- 18) Site Internet (12.308) 218.077,54 €
- Acquisitions, interventions et contrats nécessaires à la création d'une solution Internet centralisé propre à la Chambre des Députés: accès des députés, des groupes politiques et de l'Administration à Internet, accès du public aux serveurs d'information Web et homepage de la Chambre des Députés:
- Création, mise à jour et hébergement d'un site Internet „Convention sur l'avenir de l'Europe“: 2.043,20 €
 - Frais d'abonnement des sites Internet: 160,00 €
 - Contrat annuel de maintenance Site Internet/Prestations de services: 28.507,75 €
 - Frais d'installation accès Internet + carte router Cisco 3640: 10.373,01 €
 - Location ligne d'accès Internet 4 MB/s (janvier-mai), 8 MB/s à partir de juin et ligne backup 2MB/s: 176.993,58 €
- 19) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020) 18.785,69 €
- Achat d'un système de téléphonie IP (Internet Protocol) (rue de l'Eau)
- 20) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040) 142.030,13 €
- Ce poste comprend outre les acquisitions nécessaires pour assurer le renforcement du système de sécurité informatique, l'achat d'un appareil photographique digital, la fourniture et le montage d'un téléviseur pour la salle de secrétariat et d'un téléviseur pour le bar de l'Hôtel de la Chambre des Députés, la fourniture et la mise en service d'un feu clignotant au niveau des cabines téléphoniques, l'acquisition de matériel audio pour le service du compte rendu ainsi que l'acquisition d'un système

d'enregistrement pour les réunions de commissions se déroulant dans le bar de l'Hôtel de la Chambre des Députés.

- 21) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050) 369.904,39 €
Acquisitions informatiques diverses, à savoir:
e.a. disques durs pour les PC des députés, extension du réseau suite au déménagement du service du compte rendu au nouveau bâtiment rue de l'Eau, installation et paramétrage d'un router et d'un catalyst, 14 PCs supplémentaires, déménagement du serveur dans la nouvelle salle, acquisition de l'infrastructure permettant aux partis politiques de publier leurs sites „Web“ sur Internet, achat d'un PC pour la salle des pas perdus, achat de 9 „card with integrated diversity antenna 128 Bit Wep“ pour PC portables sans fil, 8 imprimantes HP Laserjet, 11 „Fujitsu Lifebooks“, machine UPS pour le renforcement du système de sécurité, configuration du serveur pour l'installation des applications bibliothèque, problem tracker et correcteur orthographique, augmentation de la capacité en bandes magnétiques du système de back up.
- 22) Acquisition de logiciels (art. 74.060) 190.424,82 €
Acquisition de divers logiciels, à savoir: e.a. programme de salaire „calcul des indemnités parlementaires“, modification du système de vote et de conférence, upgrades des logiciels antivirus Internet et renouvellement de la licence „F-Secure for windows servers 5 users“ logiciel antivirus pour les serveurs Web des groupes politiques, renouvellement du logiciel „F-SECURE antivirus for 101-200 workstations“, mise à jour du logiciel „Alexandrie“, upgrade du software bibliothèque et archivage.
- 23) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) 5.974,50 €
Il s'agit de l'achat d'un tableau de l'artiste-peintre Josiane Marschal (1.800 €) et de l'encadrement du portrait du Grand-Duc Henri pour la Chambre des Députés (4.174,50 €).
- 24) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) 44.206,72 €
Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier supplémentaire pour l'aménagement des bureaux du Greffe de la Chambre des Députés (nouveaux fonctionnaires), de la participation à la location des échafaudages de l'annexe des maisons Rischard et Printz et de l'achat d'un pupitre en menuiserie traditionnelle massive en bois chêne avec logo de la Chambre des Députés en lettrage adhésif pour la salle des séances publiques.
- 25) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.060, 12.101, 12.170, 12.303, 12.305) 1.595,29 €

Section F: COMPTE RENDU 1.243.311,34 €

- 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 1.685,67 €
Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2002-2003 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.
Notons qu'à partir de la session 2002-2003 (octobre 2002), la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.
Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.
- 2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 1.230.557,04 €
A partir de la session 2002-2003, notamment à partir des séances publiques du mois d'octobre 2002, l'édition et la distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés se présentent sous une nouvelle forme, c.-à-d., l'édition est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie est garantie par une agence de communication.
En 2003, la dépense pour l'impression de 24 numéros du compte rendu distribué s'élève à 1.230.557,04 €. Elle constitue la publication in extenso des débats de la Chambre des Députés sur 1.020 pages imprimées, l'impression de 143 pages jaunes (questions au gouvernement) et de 57 pages vertes (1.007.823,72 €), les commissions d'agence (161.391,75 €) ainsi que les frais d'impression du rapport d'activité de la session 2002-2003 (49.368,00 €).

Pour garantir le bon fonctionnement du nouveau système d'édition et de distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés, le logiciel informatique „Compte-rendu“ a dû être modifié (11.973,57 €).

La Commission des Comptes a toujours exprimé le souhait de veiller à ce que les dépenses pour le compte rendu, le site Internet et la chaîne „Chamber TV“ ne dépassent pas les seuls frais „compte rendu ancien système“ (publication par une seule imprimerie et distribution par l'entreprise des P. et T.). L'évolution de ces postes fait ressortir une diminution des frais à partir de l'exercice 2002:

2000	1.916.375,56 € (Compte rendu + Internet)	
2001	2.700.416,49 € (Compte rendu, Internet + Chamber TV)	
2002	2.104.458,17 €	
2003	1.964.318,63 €	
3) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.131)		11.068,63 €

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2003, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 24 novembre 2003.

„Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Bureau de la Chambre des Députés pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés Luxembourg au 31 décembre 2003, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.“

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

KPMG Audit
Réviseurs d'Entreprises
 Stephen NYE et Patrick WIES

*

VII. – RESOLUTION

Finalemment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 155 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2003.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2003 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le

Le Président-Rapporteur,

Henri GRETHEN

